

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCHABOUD

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars,  
Le conseil Municipal de Montchaboud dûment convoqué le 14/03/2024  
S'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur SOTO Guy, Maire.

Nombres de conseillers en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance : L. Raes

Présents : V. Feltrin, C. Verollet, L. Raes, F. Gagnaire, JF. Armand, R. Chabert, A. Telmon,  
G. Soto

Excusés : M. Ortiz

N° 04-2024

**Objet : Vote du taux des 3 taxes (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière Bâti, Taxe Foncière Non Bâtie) pour l'année 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après analyse du Budget Primitif 2024, Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, de ne pas augmenter les taux de TH, de TFB et TFNB

Taxes	Taux d'imposition 2023	Taux d'imposition 2024
D'habitation	7.05	7.05
Foncière (bâtie)	32	32
Foncière (non bâtie)	94.65	94.65

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit : 7.05 % pour la Taxe d'Habitation, 32 % pour la Taxe Foncière (Bâtie), 94.65 % pour la Taxe Foncière (Non Bâtie).

- Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Le Maire,

« certifie le caractère exécutoire de l'acte  
compte tenu de son envoi en Préfecture  
le 21/03/2024 et de sa notification le 21/03/2024 »

